

Journal Indépendant d'Informations et d'Analyses - Deux éditions Arabe et Française

N° 464 du Jeudi 11 Septembre 2003

NOUAKCHOTT INFO

Directeur de Publication
CHEIKHNA OULD NENNI

Visitez notre Site web
OU www.mapeci.com
www.nouakchottinfo.com
E-mail: nouakchottinfo@yahoo.fr

QUOTIDIEN

Prix: 100^{UM}

DROITS DE L'HOMME

Plan d'action pour la promotion et la protection en Mauritanie

Un atelier de validation du Plan National d'Action de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PNDH) a ouvert ses travaux hier matin au Palais des Congrès à Nouakchott. Organisé par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion avec la collaboration du PNUD. Cet atelier s'étale sur deux jours.

L'objectif poursuivi à travers ce projet du PNDH est de mettre en place un cadre de référence et de concertation permettant la garantie de la protection des droits individuels. Présidant la cérémonie d'ouverture, le Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, M. Abdel Kader Ould Ahmed a mis en exergue, dans son allocution, les différentes actions entreprises par la Mauritanie sous la direction du président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, pour la protection et la promotion des droits de l'Homme.

Ensuite, il a demandé aux participants de contribuer efficacement à cet atelier afin de concrétiser les résultats escomptés avant de déclarer l'ouverture de l'atelier.

Auparavant, Mme Cécile Molinier, représentante résidente du PNUD et coordinatrice du Système des Nations unies en Mauritanie avait souligné l'importance de cet atelier qui est l'aboutissement de plusieurs autres qui ont été organisés un peu partout à travers les régions de l'intérieur du pays. Puis, elle a lu un mot envoyé par le responsable des Nations unies pour les Droits de l'Homme dans lequel il encourage, après

avoir fait ressortir l'importance des Droits de l'Homme, les participants. Notons qu'avant l'ouverture officielle, un exposé du projet du programme national d'action, de promotion et de protection des droits de l'Homme, a été fait par les deux consultants nationaux MM. Ely Ould Dade et Cheikh Ould Jiddou.

Après la pause café, les débats en plénière ont débuté, débats au cours desquels les participants ont posé des questions et suggéré des recommandations aux consultants qui avaient concocté le document distribué à l'assistance. La parole a été donnée aux consultants qui ont apporté des éléments d'éclaircissement aux intervenants. Enfin, les participants ont été répartis en six commissions de travail dont chacune a désigné son rapporteur:

1° La commission des droits civils.

2° La commission des droits économiques, sociaux et culturels.

3° La commission des droits catégoriels (femmes, enfants, handicapés...).

4° La commission des droits à l'éducation aux droits de l'Homme.

5° La commission des droits humanitaires (réfugiés...)

6° La commission du cadre institutionnel.

Ces commissions débattront des propositions avancées dans le document et feront les suggestions nécessaires pour contribuer à rehausser de façon exhaustive le rapport final.